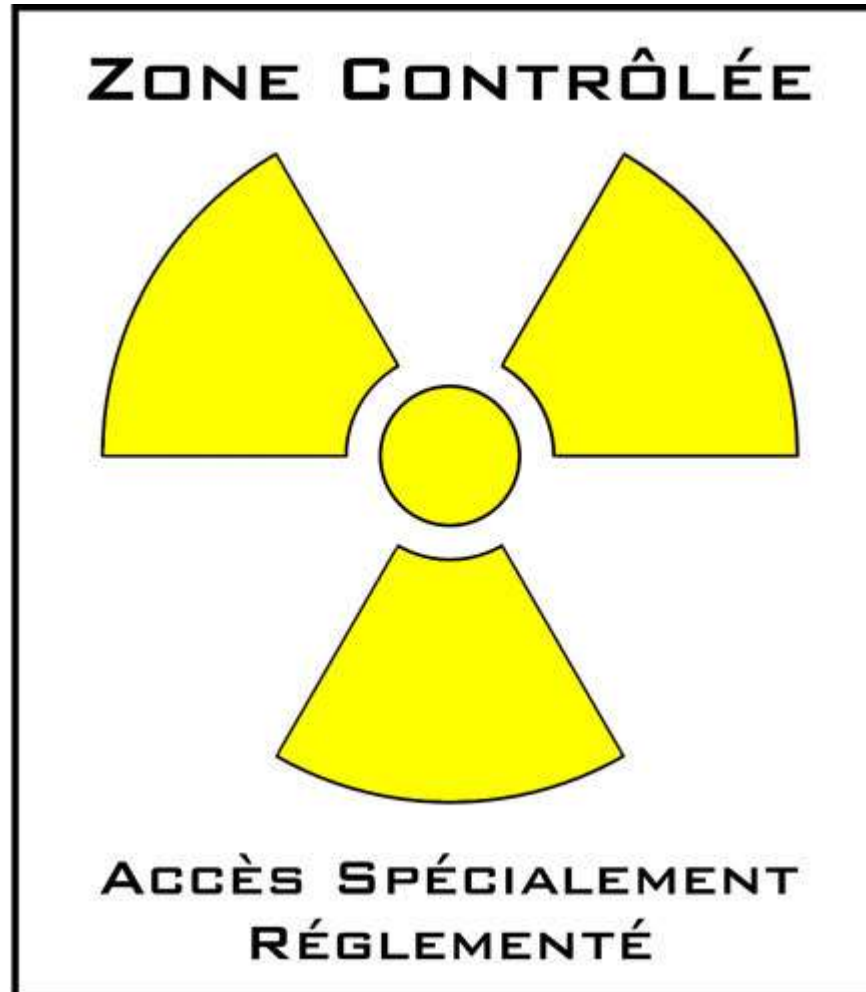


# LES COMMISSIONS LOCALES D'INFORMATION SUR LE RISQUE NUCLÉAIRE

---

# Initialement, un domaine plutôt tenu au secret



# Alors, un site nucléaire...

Qu'est-ce que c'est ?

Qui s'en occupe ?

Qu'est-ce qu'on y fait ?

Qu'est-ce qu'on y produit ?



Est-ce dangereux ?

Est-ce que c'est sûr ?

Que risque-t-on à habiter ou à travailler à proximité ?



→ Plus de transparence : la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire

Mise en place des **Commissions locales  
d'information (CLI)**

auprès des Installations Nucléaires de Base (INB)



# Qui décide de la création d'une CLI ?

→ C'est le **Président du Conseil départemental**



→ C'est également lui qui **nomme les membres de la Commission**



# Combien existe-t-il de CLI en Isère?



# Comment est composée la CLI ?

**4 collèges**



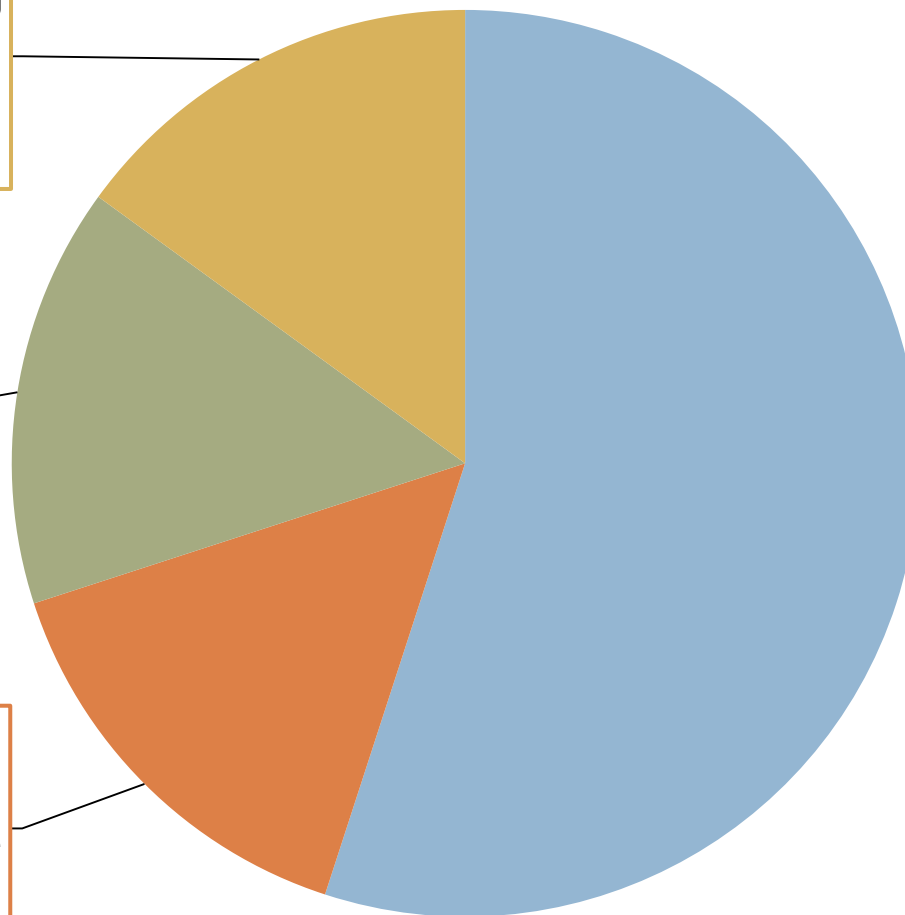
■ experts et  
représentants du  
monde  
économique  
10 % min



■ représentants  
des salariés  
10 % min



■ représentants  
d'associations  
de protection de  
l'environnement  
10 % min



■ élus  
50 % min

# Qui d'autre participe aux réunions ?

## En tant que PERSONNALITÉS INVITÉES :

- Les représentants de l'Etat

Préfet de Département ou ses services



- Les responsables du site concerné

Exploitant



- Les agents de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

« Le gendarme du nucléaire »



- Au besoin, des experts mandatés par la commission

par exemple l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) ou un prestataire privé expert



Pour la CLI du CEA-ILL, les Présidents des Unions de Quartiers sont également invités aux différentes réunions, afin de représenter les habitants.



# Que fait la CLI ?

Une mission générale de **suivi**, d'**information** et de **concertation** en matière de :

sûreté nucléaire



radioprotection



impact des activités  
nucléaires sur les  
personnes et  
l'environnement



# La CLI est-elle plutôt pro- ou anti-nucléaire ?

## Rien de tout cela !

→ la CLI n'a pas vocation à prendre position. Elle a pour but **D'INFORMER LES CITOYENS & D'ORGANISER LA CONCERTATION** sur des sujets qui peuvent paraître techniques.

C'est un lieu de  
débat et  
d'échange.



# Quand se réunit-elle, et à quelle fréquence ?



**Deux réunions  
d'assemblée générale  
minimum par an.**

**Des réunions de groupes  
de travail créés sur des  
sujets spécifiques, au gré  
des besoins et de  
l'actualité du site.**



# Comment être tenu informé de son activité ?

Une **réunion publique** est organisée chaque année, à laquelle vous êtes les bienvenus !



A chaque événement marquant, une « **lettre de CLI** » est diffusée aux habitants du périmètre concerné



→ Le compte-rendu de chaque réunion de CLI est disponible sur le site internet du Département :  
**isere.fr**